

FOCUS

SUR LES ARMES LEGERES EN AFRIQUE

**VOL 3 NO 1
2004**



Mise à jour UA: Développements récents pour la paix et la sécurité <i>Kathryn Sturman</i>	1
Identification des coupables: Le traçage des armes légères <i>Ben Coetzee</i>	3
La CEDEAO: Quelle direction pour le moratoire? <i>Nelson Alusala</i>	6
La prolifération des armes légères pose des défis en Afrique de l'Ouest <i>Zebulon Takwa</i>	7
Le Kenya sera le pays hôte de la première conférence d'examen sur les mines terrestres <i>Noel Stott</i>	9
Le programme d'action contre les armes légères et l'Afrique: Progrès et opportunités <i>Emily Schroeder</i>	11
Un désarmement durable: Commencer à identifier la meilleure pratique <i>Nelson Alusala</i>	13

SmallArmsNet: Un centre d'information sur les armes légères et de petit calibre en Afrique

Le tout premier portail sur la prolifération des armes en Afrique a été lancé en novembre 2003. Ce site, SmallArmsNet (www.smallarmsnet.org) est une initiative de l'AMP (Programme de contrôle des armes), au sein de l'Institute for Security Studies (Institut d'études de sécurité) (ISS) situé à Pretoria. Moins de douze mois plus tard SmallArmsNet attire déjà environ 26 000 visiteurs par mois.



Ce bulletin d'information est une initiative combinée de ISS et de l'UA



Pourquoi SmallArmsNet?

A cause des dynamiques sous-jacentes à la nature du contrôle des armes en Afrique, le Programme pour le contrôle des armes (AMP) a noté le besoin d'un outil pour aider à stimuler et soutenir un débat très nécessaire concernant les questions de paix et de sécurité sur le continent.

Qui peut en profiter?

SmallArmsNet est destiné à l'usage des groupes et des individus préoccupés de limiter la disponibilité aisée ainsi que l'accès aux armes. Grâce à sa nature interactive il permet à n'importe quelle personne, partout dans le monde, de participer à son fonctionnement par le biais de diverses formes de contribution. Il offre également un lieu sans précédent, aux organisations et aux individus désireux d'établir des partenariats et de partager des expériences.

Le portail sert à rassembler, documenter et disséminer des informations aux groupes ou individus suivants:

- Organisations non gouvernementales (ONG) et société civile,
- Universitaires, chercheurs et étudiants,
- Administrations publiques pour la protection, sécurité et défense,
- Organisations régionales et internationales,
- Dirigeants au sein des gouvernements,
- Journalistes et organisations dans les médias,
- Agences chargées de l'application des lois, et
- Toute personne impliquée dans la lutte contre l'accès facile aux armes légères en Afrique.

SmallArmsNet est divisé en rubriques d'information:

- Grands titres de l'actualité,
- Les nouveautés sur le site web,
- Questions,
- Ressources,
- Événements,
- Liens, et
- Forum de discussion.

GRANDS TITRES DE L'ACTUALITÉ

offre une mise à jour quotidienne sur les développements dans le domaine des armes à travers le continent.

NOUVEAUTÉS SUR LE SITE WEB offre une liste de nouveaux documents et rapports sur le problème.

QUESTIONS est divisé en THEMES et RÉGIONS. Sous THEMES vous trouverez les informations suivantes sur des thèmes divers, y compris: courtage, enfants, jeunesse et conflits, contrôles des exportations, réduction de la demande, traçage des armes et du commerce des armes. Tandis que RÉGIONS donne la situation en ce qui concerne les armes et armes portables illicites en Afrique de l'ouest, Afrique centrale, Afrique de l'est et Afrique australe.

RESSOURCES vous fournit des documents, faits et chiffres, publications et comptes-rendus de conférences, tandis que la rubrique DOCUMENTS contient divers documents sur les armes légères, les armes conventionnelles et les mines terrestres.

La rubrique EVENEMENTS donne une liste d'événements prenant place dans l'année en cours et la page LIENS vous offre l'accès à diverses organisations régionales et internationales, réseaux et instituts de recherche actifs par leurs efforts pour limiter la prolifération d'armes illégales. Le FORUM DE DISCUSSION vous permet d'exprimer vos opinions sur n'importe quel sujet se rapportant aux armes légères et aux armes portables.

AMP est convaincu que le partage des informations et des connaissances est essentiel pour trouver des manières de s'attaquer au problème de la prolifération des armes en Afrique. Pour obtenir de plus amples informations sur le site, vous pouvez écrire à l'adresse électronique suivante: smallarmsnet@iss.org.za.

Mise à jour UA : développements récents pour la paix et la sécurité

Les nouveaux arrangements concernant la paix et la sécurité décidés par l'Union Africaine [UA] évoluent à une vitesse remarquable. Les derniers développements ont eu lieu lors de la Deuxième Session Extraordinaire des Chefs d'état et de Gouvernements qui s'est tenue à Syrte, Libye, le 28 février 2004. Par la suite les Ministres des Affaires Étrangères se sont attelés à la lourde tâche d'élire les quinze membres du Conseil de Paix et de Sécurité lors de la quatrième Session Ordinaire du Conseil Exécutif qui a eu lieu à Addis -Abéba entre les 12-16 mars.

A Syrte, les dirigeants africains ont réaffirmé leur intention d'établir une Force d'intervention en attente [ASF] et ont adopté une Déclaration solennelle sur une Politique africaine commune en matière de sécurité et de défense [CADSP]. La réunion du Conseil exécutif s'est tenue avant la réunion de l'Assemblée des Chefs d'état et de Gouvernements, a conclu que la proposition faite par la Libye pour une force armée unique pour le continent, est très en avance sur son temps, et que l'UA devrait plutôt se concentrer sur la création d'une force d'intervention prête à intervenir.

Un projet de décision de d'ajourner les délibérations concernant cette proposition, ainsi qu'un projet de Pacte de non-agression et de défense commune, n'ont pas été finalisés, mais demandait au Président de la Commission «d'organiser une réunion d'Experts près de gouvernements afin d'étudier soigneusement les propositions et d'élaborer un seul document qui serait soumis pour considération lors de la prochaine session ordinaire de l'Assemblée».

Les projets concernant l'ASF n'ont pas été discutés lors de la deuxième Session ordinaire qui s'est tenue à Maputo en juillet 2003; le souci de financer un projet aussi ambitieux en fut la cause. Un développement bienvenu: lors du Sommet de Syrte, le Président de la Commission de

l'Union européenne, a confirmé l'allocation de fonds pour un Système européen de mesures de soutien de la paix, engageant 250 millions pour les «mesures de soutien de la paix» de l'UA. Ceci constituera une contribution importante pour permettre la création d'une capacité africaine au maintien de la paix.

Par la déclaration solennelle les États membres s'engagent dans le processus essentiel de développer une position commune sur les sujets relatifs à la défense "afin de promouvoir une confiance mutuelle entre les états africains" en ce qui concerne les points sensibles de la défense et de la sécurité, et de "coopérer en matière de défense par la formation du personnel militaire; l'échange d'intelligence militaire et d'informations (dans le cadre des restrictions imposées par la sécurité nationale); le développement d'une doctrine militaire; et le développement d'une capacité collective".

Concernant la sécurité le document de politique stipule "Garantir la sécurité commune de l'Afrique implique une définition sur la base de laquelle l'exercice incorpore aussi bien la notion traditionnelle axée sur l'état

que la notion d'existence de l'état et sa sauvegarde par les moyens militaires de toute agression extérieure ainsi que la notion non militaire s'inspirant du nouveau climat international et de la hausse de l'incidence des conflits interétatiques. Les causes des conflits interétatiques nécessitent un nouvel accent sur la sécurité humaine...cette notion englobe ainsi des questions telles que les droits de l'homme, le droit de la participation pleine et entière au processus de gouvernance, le droit au développement égalitaire [d'où] au niveau national, le but visé serait la sauvegarde de la sécurité des individus, des familles, des communautés et la vie de l'état/nation..."

Cette reconnaissance de la nécessité de sécurité des individus ainsi que de sécurité des états est un point critique dans l'élaboration du cadre de la politique du Conseil de Sécurité, intention de la Politique africaine commune en matière de sécurité et de défense (CADSP). Cependant il y a le danger qu'une définition trop vaste

de la sécurité permette au CADSP de placer toutes sortes de questions - allant de la globalisation au VIH/Sida, en

... Un développement bienvenu : lors du sommet de Syrte, le Président de la Commission de l'Union Européenne a confirmé l'allocation de fonds pour un Système européen de mesures de soutien de la paix.



Saïd Djinnit, Commissaire du Conseil africain de paix et de sécurité (à droite) et El Ghassim Wane, Directeur intérimaire du Centre pour la prévention des conflits de l'Union Africaine.

passant par la réduction de la pauvreté et le développement économique – au programme de la paix et de la sécurité de l'Union Africaine. Cette définition vague de menaces à la sécurité ne donne pas à la commission un mandat bien précis, tout en dédoublant le rôle d'autres commission de l'UA qui ont la responsabilité du développement économique, et de programmes comme NEPAD ou la Conférence sur la sécurité, la stabilité le développement et la coopération en Afrique (CSSDCA). Il y a donc besoin de renforcer et d'améliorer la politique africaine commune en matière de sécurité et de défense.

En même temps la politique fait référence aux nombreux traités, protocoles et plans d'action que les dirigeants africains ont déjà adoptés lors de conférences précédentes de l'Union Africaine ou de son prédécesseur l'OAU. Dans le catalogue d'attentes, nous voyons la Convention sur les mercenaires, le Traité de Pelindaba sur les armes nucléaires, la Déclaration de Bamako sur les armes légères et portables, la Convention d'Alger sur le terrorisme et la Déclaration de Yaoundé sur les drogues – ceci montre que l'UA n'a pas besoin de davantage de politique – ce qui est nécessaire est leur mise en application et la capacité de faire le suivi des progrès.

Ainsi donc le plus grand progrès que l'UA peut faire en ce qui concerne la paix et la sécurité en 2004 est de mettre en place des institutions responsables pour le suivi, la mise en vigueur et en

application des principes et des politiques. Le plus important parmi ceux-ci est le Conseil de paix et de sécurité lancé en (la date doit être annoncée).

Le lancement du Parlement panafricain le 18 mars a été une démonstration symbolique de la valeur donnée par l'Union Africaine à la démocratie et à la participation, préalables à la notion de sécurité humaine et de stabilité intérieure des états membres. La troisième institution qui devrait être lancée cette année est la Cour africaine de justice pour les droits de l'homme

Le catalogue des attentes indique que l'Union Africaine n'a pas besoin de politique supplémentaire – ce qui est nécessaire est une mise en application et la capacité de faire le suivi des progrès... le plus grand progrès que l'Union Africaine pourrait faire...serait de mettre en place des institutions responsables pour le suivi, la mise en vigueur et en application des principes et des politiques

et des peuples. Il a fallu six ans pour obtenir les 15 ratifications nécessaires pour que le protocole relatif à la Cour entre en vigueur en janvier de cette année. Cependant cet instrument pour garantir la mise en place des droits de l'homme en Afrique est peut-être plus que n'importe quel autre la pierre angulaire de l'UA pour une structure

collective de sécurité.

En fin de compte le progrès ne sera pas mesuré par la mise en place de nouvelles institutions mais par les effets pratiques qu'elles donnent aux décisions de l'Union Africaine.

Le catalogue des attentes indique que l'Union Africaine n'a pas besoin de politique supplémentaire – ce qui est nécessaire est une mise en application et la capacité de faire le suivi des progrès... le plus grand progrès que l'Union Africaine pourrait faire ... serait de mettre en place des institutions responsables pour le suivi, la mise en vigueur et en application des principes et des politiques.

Identification des coupables: le traçage des armes légères

La prolifération des armes légères et portatives a été une source d'inquiétude pour beaucoup de personnes au cours des dix dernières années. Des organisations non gouvernementales et des gouvernements collaborent afin de trouver une solution au problème. Les gouvernements ont la responsabilité d'assurer la sécurité de leurs citoyens, et donc de changer et de mettre en application une politique pour s'adapter dans notre monde en changement continu. Les organisations non gouvernementales estiment les effets et les réactions; par leur fonction de représentants de la société civile elles surveillent les gouvernements et suggèrent des changements de politique afin de permettre un environnement plus sûr. Si la situation devient telle que le public a le sentiment que l'état ne peut pas assumer son devoir la population peut essayer de se protéger. Un des aspects qui modèlent la perception d'insécurité dans la population est une violence inutile qui accompagne les crimes.

En Afrique du Sud le public a le sentiment que les crimes violents sont en hausse.¹ Ceci a amené une augmentation de demandes de droits d'enregistrement d'armes à feu, ce qui peut amener la perte de ces armes. Toutefois une nouvelle législation est entrée en vigueur le 1er juillet 2004 (la South African Firearms Control Act). Cette nouvelle législation met en place des contrôles plus stricts sur la propriété d'armes que ne le faisait la législation qu'elle remplace.

La nouvelle législation devrait avoir un effet bénéfique sur le reste du continent. Des contrôles plus stricts sur la propriété d'armes en Afrique du Sud pourraient, par exemple, amener une baisse dans le volume des armes vendues dans le pays. De plus, la nouvelle législation exige des propriétaires d'armes que ceux-ci exercent un contrôle plus sévère sur leurs armes, ce qui devrait entraîner moins de vols et moins de pertes d'armes. Des réglementations plus strictes relatives à l'importation et à

l'exportation d'armes bénéficieraient aussi la région de l'Afrique australe.

Héritage

Alors qu'un contrôle des sources connues d'armes est relativement aisé à établir, beaucoup de personnes ont accès aux anciens stocks provenant de la guerre en Afrique australe. Il y a peu de contrôle sur les armes distribuées aux combattants dans les zones de conflit du continent et certaines régions restent instables.

L'incertitude qui entoure la disponibilité d'armes peut aussi avoir un effet sur les politiques de désarmement, car des individus qui craignent pour leur sécurité personnelle peuvent garder leurs armes.

Armes souvent utilisées

Deux armes de calibre différent sont généralement préférées par les criminels en Afrique du Sud; ce sont les 9x19 mm et .38. Ces cartouches sont utilisées dans diverses armes de poing et mitraillettes que l'on

trouve en Afrique australe. Ces deux genres d'armes sont également faciles à dissimuler et peuvent être utilisées discrètement, ce qui en fait le choix des criminels.

Plusieurs pays ont signalé les armes suivantes comme étant problématiques, lors d'un atelier relatif à l'identification des armes à feu et des explosifs, qui s'est tenu en Afrique du sud durant 2003 ; cet atelier était organisé par SARPPCO (Organisation de coopération des chefs de police d'Afrique australe) Les participants à cet atelier ont remarqué que ces armes sont les plus notoires mais ne sont pas les seules armes problématiques que l'on trouve dans leurs pays. Chaque pays a remarqué qu'il existait des problèmes pour certaines, si non toutes ces armes.

Pistolets

- Tokarev TT-33
- Beretta 92
- CZ (Range)
- Lorcin
- Baby Browning
- Z88
- Luger
- Vektor (Range)
- Star
- Walther P38
- NORINCO
- Walther (Range)
- Browning HP
- Colt
- SIG-Sauer
- Astra
- Taurus
- Jennings

Ces armes sont faciles à dissimuler et peuvent être utilisées discrètement, ce qui en fait le choix des criminels

Suite page 4 ➡

Revolvers

- Rossi
- Smith & Wesson
- Colt
- Ruger
- Olympic 6
- Taurus
- Arminius
- Webley & Scott

Fusils, mitraillettes et pistolets automatiques

- AK-47
- FN FAL 7.62
- UZI
- LM4
- Simonov
- Heckler & Koch G3
- R4
- R5
- Galil 7.62
- LM5
- Skorpion

Fusils

- Baikal calibre 12
- Stevens calibre 12
- Pietro Beretta caliber 12

Armes d'artisanat local

- fusil "Zip"

Calibres

- .308
- 30.06
- .375
- .45
- .303 MK I & II
- .38 Special
- .357
- .22

Ressemblance entre les armes

Des similarités dans le design de base des armes contribuent à la difficulté d'identifier différentes armes. Il existe une telle variété d'armes qu'il devient de plus en plus compliqué

d'identifier une arme spécifique trouvée. Par exemple, le fusil d'assaut AK-47 très connu a été fabriqué dans de nombreux pays sous des modèles différents. Afin de baisser les coûts de manufacture en utilisant les matériaux disponibles dans

la région, chaque fabricant a apporté des changements au design de base, suivant le besoin, ce qui complique encore plus l'identification.

Afin de baisser les coûts de manufacture... chaque fabricant a apporté des changements au design de base....

Caractéristiques

AK-47²



AK-47s



AK-M



Identification et fichier

Il faut une grande expertise pour identifier ces armes; il faut donc établir des bases de données pour tracer la circulation des armes à

feu dans la sous région de l'Afrique australe. Des fichiers devraient être établis pour que chaque arme trouvée soit répertoriée et pour qu'une recherche soit faite afin d'établir le pays d'origine. Ceci aiderait à montrer la distribution des armes en Afrique. Par exemple, pour

des armes comme les AK-47 et ses versions, il y a des marques sur la partie droite de l'arme et une marque de l'usine sur la partie gauche qui peuvent aider à indiquer le pays d'origine (à

moins que ces marques n'aient délibérément été oblitérées par le pays fabricant)

Exemple d'identification

- *Identification sur photo*
Marques de l'usine (partie gauche de l'arme)



Marques du sélecteur (partie droite de l'arme)



- **Marques connues**

Partie gauche de l'arme



Partie droite de l'arme



Difficultés d'identification d'armes à feu

On reconnaît que l'identification des armes est un des grands défis auquel les services de police font face en Afrique australe. Les armes récupérées peuvent être d'origine inconnue et difficiles à identifier. Les numéros de série des armes utilisées à des fins criminelles sont effacés et toutes les marques d'identification sont oblitérées pour empêcher de déterminer l'origine des armes. Certaines armes peuvent être classées d'après leurs calibres afin de les identifier. Il existe plusieurs bases de données dans le monde mais elles ne répondent pas aux besoins spécifiques de la région du sud de l'Afrique.

Bases de données africaines relatives aux armes

L'atelier SARPCCO relatif à l'identification des armes et des explosifs a conclu au besoin d'établir une base de données couvrant les armes trouvées en Afrique australe. Une telle base de données disposerait de photos et d'illustrations de marques afin de faciliter l'identification d'armes diverses. La valeur d'une telle base de données aurait les avantages suivants:

- La police pourrait :
 - identifier les armes trouvées dans leur pays avec plus de précision,
 - partager les connaissances entre elles.
- Cela aiderait les personnes travaillant au tribunal à mieux préparer les cas qui demandent une expertise de spécialiste;
- Les régions où certains genres d'armes se trouvent seraient identifiées;
- L'origine des armes récupérées serait déterminée avec plus de précision;
- Des fichiers plus complets pourraient être établis sur les armes trouvées dans la région de l'Afrique australe;
- Une standardisation d'une terminologie mondiale pourrait prendre place qui faciliterait le débat sur la prolifération des armes et les problèmes relatifs à celle-ci;
- Les problèmes de langue et d'interprétation pourraient être résolus en adoptant des définitions légales, et
- La base de données aiderait également les membres de la société civile qui travaillent dans le domaine de la prolifération des armes portatives et de petit calibre, en leur donnant des connaissances de spécialiste sur les armes à feu et autres questions d'ordre pratique.

Un prototype d'une telle base de données est à l'étude et les progrès seront mis à jour dans ce bulletin d'informations.

Notes

- 1 Ted Legget, Les faits derrière les chiffres, *Crime statistics 2002/3, Crime Quarterly no 6, December 2003*, p.5
- 2 Les photos sont publiées avec la gracieuse permission de la police sud-africaine. Photographe: Ben Coetzee.



La CEDEAO: quelle direction pour le moratoire?

Lors de la réunion des Chefs d'état et de gouvernement des quinze états membres¹ de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, à Abuja, Nigeria, le 30 octobre 1998, ils voulaient prendre un engagement commun pour faire face au problème de la prolifération des armes en Afrique de l'ouest. Le sommet a abouti à la signature d'un moratoire de trois ans sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armes légères en Afrique de l'ouest, connu sous le nom «moratoire de la CEDEAO». Le moratoire devait être revu afin d'être reconduit pour un terme à la date d'expiration.

Les activités du moratoire comprennent la mise en place d'une base de données, des campagnes d'éducation et de sensibilisation du public, la formation des forces de sécurité, une révision de la législation contrôlant l'achat d'armes légères, des programmes de collection et de destruction d'armes. Il a été renouvelé pour trois ans en 2001, son second terme prenant fin en octobre 2004.

Dans le but de réfléchir et de promouvoir l'esprit du moratoire, le Secrétariat Exécutif de la CEDEAO a tenu une conférence à Abuja en mars 2004. La conférence a examiné plusieurs aspects du moratoire, y compris tous les aspects relatifs aux armes légères, en particulier le courtage qui n'avait pas été traité suffisamment en détail dans le premier document. La conférence a regroupé des représentants de tous les États membres de la CEDEAO, de la société civile, des Nations Unies, des donateurs, des diplomates et des experts.

Le besoin pour la conférence était double. Tout d'abord il était nécessaire de transformer le moratoire en un nouvel outil qui engagerait plus qu'une déclaration politique, qui sous sa forme actuelle est basée sur le bon vouloir des états membres. Comme le moratoire arrive à la fin de son deuxième terme, en

octobre 2004, pour qu'il parvienne à son plein potentiel il est nécessaire d'en faire un instrument qui engagera davantage et pourra être mis en vigueur.

Le deuxième objectif de la conférence d'Abuja était de faire une recommandation (pour remplacer le moratoire) qui traiterait non seulement des questions stipulées dans le moratoire, mais comprendrait aussi d'autres aspects relatifs aux armes légères et de petit calibre, y compris les questions de courtage et un plus grand rôle pour la société civile.

Une révision consultative du moratoire, ayant pris place au Sénégal en janvier 2003 et organisée par des organisations de la société civile présentes en Afrique de l'ouest, a également noté que l'efficacité du moratoire avait été sévèrement limitée de par sa nature volontaire et le manque de sanctions sans force contraignante. La révision consultative a également remarqué que la nature étatique du moratoire ne lui permet pas de

s'adresser aux acteurs non étatiques de la région.

Les trois jours de discussions ont abouti à la formulation d'un communiqué qui recommande l'adoption d'un plan opérationnel d'action pour faire face à la prolifération d'armes légères dans la région, sous la direction d'une unité pour les armes légères, unité devant être mise en place au Secrétariat de la CEDEAO. La création d'une telle unité pourrait signifier la fin du Programme pour la Coordination et l'Assistance à la

Sécurité et au Développement en Afrique (PCASED) qui s'occupe des problèmes de sécurité liés aux armes légères et à la paix dans la région.

Le plan d'action de PCASED avait été adopté en mars 1999 lors d'une réunion du Conseil des Ministres des affaires étrangères de la CEDEAO, à Bamako, Mali. Les priorités étaient de

promouvoir une culture de paix, la formation des formes armées et de sécurité, le renforcement des contrôles aux frontières, la mise en place d'un fichier pour les armes légères, la destruction des armes, le dialogue avec les fabricants et

L'efficacité du moratoire avait été sévèrement limitée de par sa nature volontaire et le manque de sanctions sans force contraignante

La prolifération des armes légères pose un défi à l'Afrique de l'ouest

les courtiers, la mise en revue et l'harmonisation des législations nationales, la mobilisation des ressources et l'extension du moratoire. Cependant la mise en vigueur de ces objectifs n'a obtenu qu'un succès mitigé.

Le communiqué produit à la fin de la conférence d'Abuja, nommé « Éléments pour combattre le courtage des armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest » mentionne trois zones d'action prioritaires: juridique, institutionnelle et opérationnelle. Le communiqué a également recommandé au prochain Sommet des Chefs d'état et de gouvernements de la CEDEAO le besoin de transformer le Moratoire de la CEDEAO en convention.

Quelle que soit la direction prise par le moratoire l'Afrique de l'Ouest observe attentivement alors que le Moratoire devient un instrument pour limiter la prolifération d'armes dans la région. Les attributs que les États membres de la CEDEAO ont gagnés pour l'organisation du premier moratoire régional au monde sur la prolifération des armes, vont-ils devenir une action concrète ?

Endnote

1 Les États membres et signataires du Moratoire sont le Bénin, le Burkina Faso, Cape Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, la Guinée, Guinée-Bissau, le Liberia, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, Sierra Leone et le Togo.

L'Afrique de l'ouest est une région chargée d'histoire de guerres absurdes qui ont souvent pris pour cible les populations civiles plutôt que les combattants. En 30 Octobre 1998, les Chefs d'état et de gouvernement des 16 pays membres de la CEDEAO (Communauté économique des états d'Afrique de l'ouest)¹ ont officiellement signé le Moratoire sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes portatives et d'armes légères. (SALW) Les États membres de la CEDEAO ont adopté une ligne de conduite ainsi qu'un plan d'action pour la mise en vigueur du moratoire.

La création de commissions nationales pour la lutte contre le commerce et la détention d'armes illicites, les procédures de vérification et l'introduction de certificats d'utilisation finale, sont les points forts de ce document.

Cet article examine les événements en Afrique de l'ouest, ayant posé un défi à l'efficacité et à la pertinence du Moratoire pour lutter contre la prolifération des armes portatives et des armes légères dans la région.

Pendant la plus grande partie de l'histoire moderne, les armes ont été utilisées en Afrique de l'ouest par tradition. Introduites par les trafiquants d'esclaves, les commerçants coloniaux et les explorateurs se dirigeant vers l'intérieur des terres, les armes et la puissance des armes sont devenues un symbole de force et de puissance. Alors que la période des guerres pour les prises d'esclaves, conquêtes et guerres intertribales/ethniques a fait place aux « temps modernes », les armes sont devenues des armes de cérémonies, souvent déchargées et exhibées pendant des cérémonies funèbres, des festivals entre les tribus et les groupes ethniques en Afrique de l'ouest. La grandeur et l'héroïsme d'un individu, d'un clan, d'une tribu ou d'une ethnie étaient souvent exprimés au moyen d'armes, car elles étaient réputées

comme moyen de dissuasion contre les agresseurs et les envahisseurs.

Aujourd'hui les armes ont changé. Elles sont plus petites, plus perfectionnées et plus mortelles. Le commerce des armes illicites est devenu une activité lucrative et dangereuse à laquelle se livrent de nombreux acteurs dans la région. Malgré le Moratoire de la CEDEAO, les crimes à main armée, la violence et les conflits demeurent une réalité en Afrique de l'ouest. Au lieu d'offrir un cadre d'action, le Moratoire n'est resté qu'une intention.

Nigeria

Le Nigeria, siège du Secrétariat Exécutif de la CEDEAO, et un acteur important dans la sous région, a été la scène d'assassinats politiques de haut niveau et d'attaques à main armée. En mars 2004 on y a vu une

série d'attaques contre les gouverneurs, y compris ceux de Benue State et Lagos State. Le banditisme s'est aussi intensifié sur les grandes routes, s'attaquant aux passagers des autobus et extorquant marchandises et argent.

Les armes légères sont reliées de manière étroite avec le crime et la violence dans le pays.² Récemment, l'inspecteur général de la police nigériane, a demandé aux détenteurs d'armes illicites de les rendre à la police.

Alors que le Nigeria a mis en place une Commission nationale pour les armes légères, ainsi que le moratoire le demande, il fait face à la tâche décourageante de diminuer la circulation et l'accès aux armes légères dans le pays.

Conflit dans la sous région

Des guerres de rebelles au Sierra Leone, Liberia et en Côte d'Ivoire, ont gravement miné l'esprit du Moratoire de la CEDEAO. Les gouvernements ainsi que les groupes rebelles se sont approvisionnés en armes et en munitions.

Charles Taylor, qui avait lancé sa guerre révolutionnaire avec l'aide de feu président Houphouët-Boigny de la Côte d'Ivoire parmi d'autres, a fourni des armes et des munitions au Front Révolutionnaire Uni (RUF) au Sierra Leone. On a accusé le Burkina Faso de fournir la rébellion ivoirienne, alors qu'on accuse le gouvernement de Laurent Gbagbo, en Côte d'Ivoire, d'avoir prêté aide à un des groupes rebelles au Liberia, le Mouvement pour la Démocratie au Liberia (MODEL).

Dans la sous région, on a fourni des armes au LURD (Libériens unis pour

la réconciliation et la démocratie), en violation de l'embargo des Nations Unies. L'approvisionnement continu en armes et en munitions vers la sous région a contribué à la prolongation des conflits dans ces pays.

Mercenaires, trafiquants et maraudeurs

L'alliance entre les seigneurs de la guerre, les trafiquants et les maraudeurs, surtout dans les pays du bassin du fleuve Mano en Afrique de l'ouest, est liée à

l'éruption de conflits dans la région. Les trafiquants d'or et de diamants, de drogues et d'armes, prospèrent dans des situations de confusion et d'instabilité. Il y a un réseau dans cette région avec des ramifications dans le monde entier et qui emploie des mercenaires de presque tous les pays dans la sous région.³

Les trafiquants d'armes ont échappé à tous les contrôles... par le biais de systèmes de transport opérationnels clandestins accompagnés de systèmes de transfert de fonds, d'hommes de paille et de réseaux de trafic

En 2003, un rapport dans la revue New York Times⁴ révélait comment les trafiquants d'armes ont échappé à tous les contrôles et mis en place des opérations florissantes par le biais de systèmes de transport opérationnels clandestins, accompagnés de systèmes de transfert de fonds, d'hommes de paille et de réseaux de trafic. Par exemple, en juin 2002, Victor Bout, né en Russie, a été contacté et on lui a proposé de fournir des armes au Liberia en violation de l'embargo des Nations Unies.⁵

Dans le New York Times Peter Landesman a dit que les trafiquants se servent d'affaires ayant l'apparence d'affaires légitimes pour déguiser les trafics. Des soldats et fonctionnaires des douanes sont payés pour détourner les yeux et l'on voit même des soldats payés pour garder les stocks. Des cageots d'armes portent l'étiquette «fruits

périssables»; des équipages font des transferts de cargo pendant les arrêts pour «ravitailler en carburant» On utilise des sociétés écran ou bien des compagnies de cargo quasi-légales pour acheminer les fonds; celles-ci peuvent aussi tout simplement être échangées contre des quantités de diamants.⁶

Conclusion

La demande pour des armes croît, avec une insécurité en hausse, phénomène dû en partie aux abus d'armes. Le Moratoire est le seul instrument de réaction à cette tendance dans la sous région et il faut le réviser et élaborer un document plus étoffé vu les nouvelles réalités émergentes. Une approche plus complète et coordonnée pour l'identification des armes, le traçage et le suivi est absolument nécessaire. De manière encore plus importante, il faut s'adresser aux raisons de base qui causent l'usage des armes: ceci est fondamental.

Notes

- 1 La Mauritanie a quitté l'organisation par la suite pour se joindre aux pays du Maghreb.
- 2 Le journal The Guardian, dimanche 7 mars, a dressé une liste alarmante et incomplète des meurtres commis au Nigeria entre 1999 (un an après la signature du moratoire) et 2004.
- 3 Dans de nombreux cas on a cité des Ukrainiens facilitant le commerce illégal et les rebellions. Certains ont servi comme mercenaires. Des fuyitifs, criminels et soldats en exil venant du Ghana, du Togo, de la Gambie, du Burkina Faso, du Liberia, de la Sierra Leone, de la Guinée, et du Mali constituent le gros de ces troupes de mercenaires.
- 4 www.nytimes.com/2003/08/17/magazine/17BOUT.html? L'article décrit Victor Bout, peut-être le premier vendeur d'armes au monde, ses alliés, ses relations en Afrique, sa protection par la Russie, et même par l'ONU et les gouvernements de l'ouest quand cela les arrange. Il a transporté des troupes de l'ONU au Timor oriental et en Somalie (vraisemblablement en Sierra Leone), a transporté 2500 troupes d'élite françaises au Rwanda en 1994, et a fait sortir Mobutu de la DRC.
- 5 *ibid.*
- 6 *ibid.*

Le Kenya sera le pays hôte de la première conférence d'examen sur les mines terrestres

Le Kenya a été choisi pour être le pays hôte de la première conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction (Traité sur l'interdiction des mines terrestres). Cette conférence doit se tenir du 29 novembre au 3 décembre 2004. Le Secrétaire général de l'ONU, Monsieur Kofi Annan et des chefs de gouvernement participeront au «Sommet de Nairobi 2004 pour un monde sans mines».

En ouvrant la séance du comité organisateur du sommet de Nairobi, le Ministre des Affaires Étrangères du Kenya, Monsieur Kalonzo Musyoka, a répété l'engagement de son pays pour éliminer les mines antipersonnel. «Nous accueillerons le sommet en geste de solidarité avec les populations des pays aux prises avec le problème des mines terrestres dans le monde entier».¹

Les négociations qui ont abouti à l'interdiction des mines terrestres lors de la Convention d'Ottawa ont été héléées par Annan comme étant «une étape décisive dans l'histoire du désarmement» et «une victoire historique pour les faibles et les personnes vulnérables du monde entier».² Cette Convention était l'aboutissement d'une année de travail et elle a été signée par 122 pays à Ottawa, Canada, le 3 décembre 1997. La Convention est entrée en vigueur le 1er mars 1999, quand le Burkina Faso est devenu le quarantième pays à ratifier la Convention le 16 septembre 1998. Elle est maintenant une loi internationale et on considère que c'est «un succès remarquable».³

Depuis mars 2004, 141 pays ont adhéré à la Convention.⁴ Parmi eux 50 sont des pays africains. Seul le Maroc (membre suspendu de l'Union Africaine), la Libye et l'Égypte n'ont pas adhéré à la Convention. Seule l'Éthiopie n'a

pas ratifié la Convention bien qu'elle ait signé. Pour autant que l'on puisse en juger l'Égypte qui est très touchée par les mines reste le seul pays africain qui continue à produire des mines terrestres antipersonnel.

L'Afrique a joué un rôle central dans les négociations sur la Convention et elle est aujourd'hui le continent avec le plus de pays partenaires. Le rôle capital de l'Afrique peut être attribué au fait qu'elle est considérée comme le continent le plus lourdement touché, en terme de régions minées et de victimes⁵ Les pays et régions concernés par l'ordonnance sur les mines et mines non explosées (UXO) comprennent: Algérie, Angola, Burundi, Djibouti, Égypte, Erythrée, Éthiopie, Guinée-Bissau, Kenya, Liberia, Libye, Malawi, Mauritanie, Maroc, Mozambique, Namibie, Niger, République du Congo, République démocratique du Congo, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Somali land, Soudan, Swaziland, Syrie, Tchad, Tunisie, Sahara occidental et Zimbabwe.

Le continent a aussi accueilli la première réunion des pays parties prenantes à la Convention quand le Mozambique a été l'hôte de la Première réunion des états parties prenantes (FMSP), à Maputo, du 3 au 7 mai 1999. Les gouvernements

de 108 pays, ainsi qu'un grand nombre d'ONG et d'organisations internationales ont participé à cette réunion.

Le Kenya est donc bien placé pour être l'hôte de la première conférence d'examen. Il a signé la Convention le 5 décembre 1997 et ratifié le 23 janvier 2001. Le Kenya n'a pas produit ni exporté de mines terrestres.⁶ Le pays souffre surtout de mines non explosées (UXO) Le Kenya est engagé, avec le soutien du gouvernement britannique, dans des opérations de déminage⁷ Le Kenya a détruit son stock entier de mines terrestres antipersonnel deux ans avant la date qu'il s'était fixé. Il avait fixé cette date pour le 1^{er} juillet 2005 et a complété la destruction du stock de 35,774 mines en août 2003. Le pays a gardé 3000 mines comme il l'est permis à l'Article 3 de la Convention.⁸

La nécessité d'enrayer la prolifération des mines terrestres est aussi un point important au programme de paix et sécurité de NEPAD (Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique) Appuyé par tous les dirigeants africains lors du sommet de l'OUA (maintenant l'Union Africaine) le 11 juillet 2001, NEPAD reconnaît que la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et des mines terrestres est une des conditions préalables

nécessaires pour placer les pays africains, séparément et collectivement, sur la voie d'un développement et d'une croissance durables.

Parmi d'autres, la conférence examinera les progrès faits dans la mise en oeuvre des provisions de la Convention, y compris «la destruction de toutes les mines antipersonnel dans les zones minées»,⁹ «la participation à l'assistance aux soins et à la rééducation, ainsi qu'à la réinsertion sociale et économique des victimes des mines et la

participation aux programmes de sensibilisation aux dangers des mines»¹⁰ «prendre toutes les mesures appropriées, légales, administratives et autres, y compris des sanctions pénales, afin d'enrayer et de supprimer toute activité interdite à un état partie prenante aux termes de la Convention».¹¹

Les états qui ont ratifié la Convention s'engagent à ne jamais:

- utiliser des mines antipersonnel;
- mettre au point, produire, acquérir, stocker, garder, ou transférer des mines antipersonnel ou aider un tiers à le faire;
- aider, encourager ou inciter, de manière quelconque, un tiers engagé dans une activité interdite à toutes les parties prenantes au terme de la Convention.

L'observation de ces règles générales par les états sera aussi discutée par les autres états et les organisations de la société civile.

D'après la Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (CIMT) le défi humanitaire et légal auquel la communauté internationale fait face reste immense, en dépit des progrès importants réalisés dans la mise en place de cette convention mondiale unique. 47 pays n'ont toujours pas adhéré, y compris la Chine, la Russie, les Etats-Unis, Israël, l'Inde, le Pakistan, les deux Corée, l'Irak et l'Iran».¹²

Un aspect ambitieux de cette Convention était de donner des dates cibles pour le déminage. La date de 2009 avait été choisie pour la fin des déminages de la plupart des zones minées dans le monde. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pense que «la date limite doit rester même si nous ne pouvons pas atteindre les buts à cent pour cent» La CIMT estime qu'il y a entre 15 000 et 20 000 victimes par an, 25 pour cent

d'entre elles sont des enfants. Il y a eu néanmoins une baisse du nombre des victimes depuis les premières années '90 quand les actions humanitaires contre les mines venaient de commencer, époque à laquelle le CICR estimait le nombre de morts et de blessés par an à au moins 26 000 personnes».¹³

2004 sera donc une étape importante pour la Convention. Le sommet de 2004 indiquera la voie vers une mise en vigueur et une globalisation de la Convention.

Notes

- 1 <http://www.eastandard.net/headlines/news05020426.htm>
- 2 Kofi Annan, déclaration lors de la cérémonie de signature, Ottawa, Canada, 5 décembre 1997.
- 3 Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, (CIMT) rapport d'examen des mines terrestres 1999: vers un monde sans mines, Human Rights Watch, Washington, 1999.
- 4 Pour plus d'informations sur les pays qui ont adhéré à la Convention, consulter <http://www.icbl.org/ratification>.
- 5 Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (CIMT) rapport d'examen des mines terrestres 1999: vers un monde sans mines, Human Rights Watch, Washington, 1999.
- 6 Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (CIMT) rapport d'examen des mines terrestres 2003, vers un monde sans mines, Human Rights Watch, Washington, 2003, p.312
- 7 Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres (CIMT) rapport d'examen des mines terrestres 2003, vers un monde sans mines, Human Rights Watch, Washington, 2003, p.313.
- 8 L'Article 3 stipule que le nombre de mines gardées « ne devra pas être supérieur au chiffre minimum absolument nécessaire » Il autorise les parties prenantes à garder ou à transférer une quantité de mines pour le développement ou la formation pour la détection de mines, le déminage ou des techniques de destruction de mines.
- 9 Article 5: destruction de mines terrestres antipersonnel dans des zones minées.
- 10 Article 6: coopération internationale et aide
- 11 Article 9: mesures nationales de mise en application
- 12 Article 9: mesures nationales de mise en application
- 13 The long road to a mine-free world, IRIN, 2 mars 2004.



Programme d'action des Nations Unies sur la lutte contre le trafic illicite des armes légères (ALPC) et l'Afrique: progrès et possibilités

Le Programme d'action pour prévenir, combattre et éradiquer le trafic illicite des armes légères et de petit calibre [ALPC] sous toutes ses formes [PA] a des implications importantes pour le continent africain. C'est l'aboutissement de la Conférence des Nations Unies sur ALPC, en juillet. La prolifération des armes légères a freiné le développement en Afrique, à cause de la hausse de la violence criminelle, l'effondrement des services de la santé et de l'éducation, les déplacements des populations, et le déclin de l'activité économique. Le PA propose une étape importante vers l'amélioration de la coopération et de l'assistance internationale pour les problèmes des armes légères.

Les Nations Unies ont organisé, en juillet 2003, la première réunion biennale (BMS) sur la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères. Les états africains qui ont fait un rapport à la BMS étaient: Afrique du sud, Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, république Centrafricaine, république du Congo, république démocratique du Congo, Djibouti, Guinée Équatoriale, Gambie, Kenya, Mali, Maroc, Niger, Ouganda Rwanda, Sénégal, et Tchad. De plus les états africains suivants ont fait des déclarations lors de la conférence: Botswana, Gabon, Ghana, Nigeria, Sierra Leone et Togo.¹

L'objectif de cet atelier était de recueillir les recommandations concrètes des pays africains qui font face aux défis relatifs à la réglementation du courtage d'armes...

dans leurs rapports nationaux à la BMS.

I. Secteurs où le PA a fait des progrès depuis la BMS de juillet 2003

Marquage et traçage des armes légères illicites

Plusieurs états africains sont inquiets en ce qui concerne le manque d'information sur la circulation des armes illicites passant par leurs frontières, le stockage d'armes et la fabrication locale d'armes. Vu sous cet angle, il y a eu du progrès, à niveau international, sur ce qui touche au problème du marquage et du traçage des armes légères et de petit calibre.

En 2003, le groupe d'experts de l'ONU a conclu qu'il était faisable d'entamer des discussions à échelon international pour permettre aux états d'identifier et de tracer les armes légères illicites. En conséquence l'Assemblée

Générale a mis en place un groupe de travail pour le traçage des armes légères en 2004, pour négocier un tel instrument. Le Président du groupe de travail S.E. Anton Thalmann, Ambassadeur du Swaziland, a été élu le 3 février 2004. Bien qu'un traité sur le marquage et le traçage n'aura que peu d'impact sur les armes en utilisation, il sera utile pour contrôler les mouvements d'armes à l'avenir. Le groupe de travail s'est mis d'accord pour tenir trois rencontres en juin 2004, février 2005 et juin 2005. L'objectif est de soumettre un traité pour adoption lors de la conférence des l'ONU sur les armes légères qui prendra place en 2006.

Courtage des armes légères illicites

En 2003, l'Assemblée Générale de l'ONU a demandé au Secrétaire Général d'entrer en consultation avec les états membres pour avoir leur opinion en ce qui concerne le courtage d'armes. Dans un effort de contribuer aux discussions continues en Afrique, l'Institut d'Études de Sécurité (ISS) a organisé un atelier du 15 au 17 mars 2004 lors duquel on a examiné les aspects de compréhension et de

Des progrès sur la mise en œuvre du PA en Afrique concernent le marquage et le traçage des armes légères ainsi que les discussions sur le courtage. Les états africains ont identifié plusieurs domaines nécessitant plus de progrès et d'assistance



réglementation du courtage d'armes en Afrique australe. L'objectif de cet atelier était de recueillir les recommandations concrètes des pays africains qui font face aux défis relatifs à la réglementation du courtage d'armes afin de développer une approche africaine commune pour régler ces acteurs. Le besoin de mesures de contrôles plus sévères sur le courtage des armes devient une question pressante à échelon international et en Afrique.²

II. Possibilités d'aide

Un des challenges pour faciliter la mise en œuvre du PA est de mettre en contact les donateurs internationaux et les entités pouvant fournir des aides diverses avec les pays qui en ont besoin. Lors de la réunion biennale les rapports soumis par les pays africains identifiaient plusieurs domaines nécessitant une aide internationale. En particulier:

La construction de capacité:

- Pour créer des structures permanentes à niveau national pour s'adresser à la question des armes légères et portatives (ALPC);
- Pour établir des agences nationales de coordination/ points centraux;
- Pour concevoir les instruments nationaux légaux en ce qui concerne les armes légères illicites;
- Pour recueillir les informations qui manquent et pour obtenir les statistiques nationales pour établir une base de données centralisée relative aux stocks d'armes et la fabrication locale d'armes;
- Pour identifier les stocks illicites d'armes; et
- Pour organiser des campagnes nationales de collection d'armes, de remises volontaires et de destruction des armes.

Assistance technique:

- Pour mettre en place l'infrastructure nécessaire pour

la gestion des stocks;

- Pour mettre sur ordinateur les fichiers des armes légères détenues dans les stocks nationaux;
- Pour mettre en place des instruments de contrôle permettant de détecter des armes aux frontières, y compris des équipements de surveillance modernes et des détecteurs et scanners appropriés;
- Des véhicules et technologies de communication pour les frontières;
- Et de l'équipement pour la destruction des armes illicites récupérées.

Une aide a également été demandée dans les domaines suivants:

- Des campagnes de sensibilisation de la population pour encourager les remises volontaires d'armes et pour l'importance de la destruction des armes légères;
- Une aide financière pour mettre en œuvre le PA;
- Le désarmement à la fin des conflits et les activités de réintégration, y compris des programmes de réintégration des jeunes et le financement des programmes de désarmement;
- Les réformes du secteur de sécurité;
- Et enfin une plus grande coopération entre les éléments de la population civile et militaire.

La prochaine réunion biennale sur la mise en œuvre du programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères se tiendra au siège des Nations Unies en 2005 et la prochaine conférence d'examen se tiendra en 2006.

Notes

1 [http://disarmanent.un.org/small_arms-8 mars 2004](http://disarmanent.un.org/small_arms-8_mars_2004): 14h00

2 www.smallarmsnet.org 8 mars 2004 14H30.

Désarmement durable: le début d'une identification de la meilleure pratique

«Désarmement durable» et «micro désarmement» sont deux termes fréquemment utilisés en parlant de programmes dont l'objectif est l'éradication des armes légères au sein d'une société grâce à la collection et à la destruction. Dans le Supplément au programme pour la paix, l'ancien Secrétaire Général des Nations Unies, Boutros Boutros-Ghali, utilise le mot «micro désarmement» pour se référer aux armes légères communément utilisées dans les conflits dans lesquels l'ONU est intervenue dans les années 90.¹

L'Assemblée Générale de l'ONU a depuis lors remplacé le mot «micro désarmement» par celui de «désarmement DURABLE» et a en même temps élargi sa signification pour inclure un ensemble de mesures comme le rassemblement, le contrôle et la destruction des armes légères et de petit calibre, la création de confiance, la démobilisation et la réinsertion des anciens combattants, le déminage et la conversion. Le désarmement durable devient de plus en plus un aspect officiel des missions de paix, comme cela a été le cas au Nicaragua, au Liberia, en Sierra Leone et en Macédoine.²

Scénarios de désarmement après les conflits

Une société qui émerge d'un conflit présente certaines caractéristiques. Parmi celles-ci nous voyons des mécanismes de sécurité faibles qui ne permettent pas à l'état de maintenir l'ordre public dans toute la société. Nous voyons également qu'une telle société n'a pas les moyens de contrôler la prolifération des armes illégales. Les citoyens, encore peu assurés de leur sécurité ont tendance soit à obtenir des armes, soit à garder celles qu'ils ont pour leur protection personnelle. Un tel phénomène peut amener à une escalade d'acquisition d'armes.

Ceci explique les conclusions d'une enquête menée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) au Cambodge occidental, qui montre que le nombre de personnes soignées pour des blessures causées par des armes à feu était de 147 pour 100 000 personnes juste avant la signature des accords de paix en 1991. Ce chiffre est tombé à 71 pour 100 000 pendant la période de transition sous le contrôle des troupes de maintien de la paix de l'ONU. Cinq mois après le départ de ces troupes, sans avoir désarmé la population, le chiffre montait à 163 pour 100 000 personnes.³

La cessation officielle des hostilités ne veut donc pas automatiquement dire la fin de la violence, à moins qu'on ne s'adresse de manière efficace aux raisons qui alimentent la demande des armes. Quand un accord de paix est atteint, indiquant la fin d'un conflit, il s'ensuit presque immédiatement une période d'attente. Tout le monde semble attendre un changement. Cette période de transition peut être marquée par des événements importants, y compris l'initiative de

désarmement volontaire de la part d'anciens combattants.

Par conséquent, alors que la situation se transforme de guerre en paix, la situation générale de sécurité ne justifie plus la présence du grand nombre de troupes qui avaient pu être impliquées. Ceci se passe souvent bien avant que des institutions de sécurité légitimes indigènes (le secteur de sécurité)⁴ soient organisées, formées et équipées pour assumer les responsabilités de sécurité. Les tensions au sein des forces

militaires intervenant (troupes de maintien de la paix) alors qu'elles adaptent leur rôle et leurs nombres à la situation, combinées à l'incapacité des forces de sécurité indigènes à assumer leurs responsabilités accrues, créent un vide dans la sécurité.⁵

La récupération d'armes immédiatement

après la fin d'une guerre est une priorité. Parce que si les armes sont laissées en circulation, l'assistance humanitaire et au développement seront vraisemblablement gênées par une violence armée. Il est donc

Les tensions au sein des forces militaires intervenant... alors qu'elles adaptent leur rôle et leurs nombres à la situation... créent un vide dans la sécurité



recommandé de mettre en place des programmes pour récupérer les armes, en même temps que des mesures de réforme, de consolidation de la paix et de réconciliation afin de s'adresser aux problèmes associés avec les armes légères.

Le rassemblement des armes (ou récupération) ne prend pas uniquement place à la fin d'un conflit, mais aussi dans des communautés touchées par des crimes violents. Le but est d'améliorer la sécurité générale en ôtant les armes de la circulation en sensibilisant le public aux dangers potentiels de la possession d'armes. Dans de tels cas, les autorités responsables du maintien de l'ordre peuvent encourager les individus à remettre leurs armes en échange de compensation, y compris des motivations judiciaires comme les accords d'amnistie.⁶

Le rassemblement des armes comme moyen de prévention de crimes a été utilisé pour la première fois à Philadelphie (USA) en 1968, et à Baltimore six ans plus tard. Ceci a pris la forme d'un programme de rachat par lequel les citoyens donnaient les armes dont ils n'avaient plus besoin, en échange d'argent, de coupons pour des denrées, des bourses d'éducation et autres motivations.⁷

D'après l'enquête sur les armes légères (2002) le rassemblement des armes peut donc avoir lieu soit comme élément d'un accord de paix officiel soit comme mesure de consolidation de la paix après le conflit. On parle souvent du premier processus comme de programme phase I, ou désarmement par ordre, alors qu'on appelle le second programme phase II, ou désarmement volontaire.

L'enquête explique encore que souvent la phase I du désarmement est une partie intégrale du programme de désarmement, démobilisation, et

réinsertion (DDR) souvent placé sous l'observation de troupes de maintien de la paix et d'observateurs internationaux. Pendant le processus on peut donner aux groupes visés (qui peuvent être des milices, rebelles ou belligérants) une date limite pour remettre leurs armes, après quoi les détenteurs d'armes sont désarmés de force. Ceci se passe souvent lors de missions de paix de l'ONU organisées sous le Chapitre VII. Le premier objectif de la phase I est d'empêcher la société civile de retomber dans la violence, en installant la stabilité.

Le désarmement de type phase I est généralement d'une durée limitée, ainsi que stipulé dans le mandat des troupes du maintien de la paix. Ceci entrave la conclusion du processus, car les détenteurs d'armes peuvent ne pas être convaincus de la durabilité de la paix. Ainsi donc, à la fin du mandat des troupes du maintien de la paix et leur départ, il reste des armes dans la société, ce qui nécessite le désarmement de type phase II. Pour réussir celui-ci a besoin de la bonne volonté et de la conformité de la société. Parce que cette phase est principalement volontaire, son succès dépend de la mesure dans laquelle les détenteurs d'armes pensent devoir garder ou rendre leurs armes. Des campagnes de sensibilisation du public, se concentrant sur les communautés visées, sont souhaitables.

Le désarmement volontaire et spontané ne doit pas obligatoirement attendre la fin de la phase I pour commencer. Mais il devrait être la continuation d'un programme officiel DDR, continuant même après le départ des troupes du maintien de la paix.

On a vu plusieurs cas de rassemblement et de destruction d'armes en Afrique. Des cas notables incluent la cérémonie «Flamme de la paix» en 1996 au Mali, après la signature des accords

de paix en 1992 entre le gouvernement et une coalition de rebelles Touareg luttant pour leur indépendance. La cérémonie «Flamme de la paix» a marqué la destruction publique de plus de 3000 armes récupérées entre 1995 et 1996.

Un des désarmements de type phase II ayant obtenu le plus de succès a été le Projet des Outils en échange de vos armes, qui a pris place au Mozambique entre 1995 et 2000, à la suite de la fin de la guerre entre le gouvernement et les rebelles Renamo. Le Conseil Chrétien du Mozambique, en collaboration avec le gouvernement et les anciens rebelles a récupéré et détruit environ 200 000 armes et munitions. Les détenteurs d'armes ont reçu en échange des outils d'agriculture et d'autres machines. Une fois les armes détruites, les fragments ont été recyclés pour fabriquer des ornements et autres objets d'art.⁸

En 2002, Opération Rachel, un programme de destruction d'armes, lancé en 1995 conjointement par la Police sud-africaine et la police du Mozambique, avait retrouvé et détruit plus de 2 200 armes à feu et 1.2 million de cartouches⁹ Opération Rachel avait commencé comme mesure pour récupérer et détruire des stocks d'armes abandonnés après la guerre civile au Mozambique. Son succès repose cependant sur les communautés locales qui savent où sont les stocks d'armes dans la région.

Le programme de récupération et de confiscation d'armes dans la république Centrafricaine, en 1997, a été mené par MISAB (mission interafricaine de surveillance des

accords) Il a réussi à récupérer 95% des armes lourdes et 62% des armes légères et de petit calibre qui avaient été pillées des arsenaux du gouvernement en 1996.¹⁰

Le programme de récupération en république Centrafricaine a toutefois été très critiqué parce qu'il a fait participer seulement les mutinés au lieu de tout le monde (combattants et civils).¹¹ Par contraste avec le programme de la république Centrafricaine, une coalition de citoyens du Salvador, d'organisations de la société civile et de groupes religieux ont joint leurs efforts dans un programme de type phase II, portant le nom de «Mouvement patriotique contre le crime entre 1996 et 1999».¹²

Une analyse

Le débat mondial actuel se concentre sur le désarmement et non sur l'armement. Ceci ne veut toutefois pas dire que l'on doit se désintéresser des études qui recherchent pourquoi des groupes et des individus s'arment. Par exemple, des études de conflits dans des pays en voie de développement ont montré que bien que les pays développés continuent à se servir de programmes d'assistance pour atteindre un développement, peu de buts ont été atteints. Dumont en particulier dénonce l'échec des initiatives de développement en Afrique post-colonialiste en disant que le nombre de personnes absolument pauvres reste constant à un taux d'environ vingt pour cent de la population mondiale, et que ces gens ne font que survivre, à la merci des cavaliers de l'apocalypse (guerres, famines, maladies et le spectre de la mort toujours présent) alors que

leurs conditions de vie (logement, santé, nutrition) sont une insulte aux notions d'équité.¹³

Kirkby et autres¹⁴ complètent leur analyse en observant que la création d'un armement plus puissant, pouvant tuer encore plus, rend la dévastation encore plus meurtrière, ajoutant que pour de des dizaines, si non des centaines de millions vivant dans l'hémisphère sud, la survie est pratiquement impossible à cause des guerres. De plus les auteurs soulignent que les guerres par adversaires interposés entre l'est et l'ouest pendant la guerre froide, les guerres coloniales, les guerres post coloniales, les guerres pour les ressources comme le conflit pour le pétrole au Moyen Orient et les guerres ethniques au Rwanda continueront à ravager de grandes régions du sud. Ils soulignent que les guerres internes, comme les guerres de sécession en Éthiopie, au Nigeria et au Soudan, ont dominé la vie des populations pendant les cinquante dernières années.

Vu sous l'angle de conflits continus la question devient: comment le désarmement peut-il devenir durable?

Un changement dans la manière de désarmer est recommandé, en vue d'ancrer d'autres processus tels que la démobilisation et la réinsertion, la restructuration des armées, le développement socio-économique et la justice transitionnelle. Pour que le désarmement soit durable le monde doit voir plus d'action en entendre moins de mots. L'enquête sur les armes légères, 2003, souligne ceci en proposant qu'un désarmement durable nécessite des mesures préventives de contrôle des armes, par exemple limiter l'approvisionnement des armes dans une région par l'adoption d'embargos et de moratoires, de meilleures mesures d'exécution, et la mise en place de législations qui

Les détenteurs d'armes ont reçu en échange des outils d'agriculture et d'autres machines. Une fois les armes détruites les fragments ont été recyclés pour fabriquer des ornements et autres objets d'art...



établissent des règles strictes et sans ambiguïté sur la possession et l'usage d'armes.¹⁵ La mise en œuvre d'initiatives de désarmement durable nécessitera l'engagement et les efforts de gouvernements, des Nations Unies, des donateurs et des organisations de la société civile pour placer la paix avant tout.

- 13 R Dumont, *False Start in Africa* (London: Earthscan) 1998, cité dans J Kieby et autres. *The Earthscan Reader in Sustainable Development* (London: Earthscan Publications, 1995, pages 1-14, 2-3.
- 14 *ibid*
- 15 *Enquête sur les armes légères, Development Denied* (Oxford: Oxford Press), 2003. page 309.

Notes

- 1 Document A/50/60 – S/1995/1, Supplément au Programme pour la paix : discours du Secrétaire Général à l'occasion du cinquantième anniversaire des Nations Unies, 3 janvier 1995, paragraphe 21.
- 2 *Enquête sur les armes légères, Counting the Human Cost* (Oxford : Oxford Press), 2003, p. 286
- 3 Comité international de la Croix-Rouge, disponibilité des armes et la situation des populations civiles dans les conflits armés, CICR, rapport sur la disponibilité des armes, Genève, 1999, p.13
- 4 Le terme secteur de sécurité, ou structures de sécurité, est un terme générique qui recouvre toutes les institutions qui travaillent dans le domaine de la sécurité, comme l'armée, la police et les services de renseignement.
- 5 Voir F Scott « Rebuilding better foundations: Security in post conflict reconstruction » <http://www.twq.com/02autumn/fell.pdf> visité le 5 mars 2004
- 6 *Enquête sur les armes légères, Counting the Human Cost* - cité plus haut, pages 282-3
- 7 *ibid* p.282
- 8 Consulter Christian Council of Mozambique, *Tools for Arms Project: An Initiative of the Christian Council of Mozambique* (CCM) à l'adresse <http://sand.mils.edu/research/1999/April1999/Project.PDF>. visité le 5 mars 2004
- 9 Voir FOCUS, lettre d'information No.2, Juin 2002
- 10 Voir S Faltas, « Mutiny and Desarmament in Central African Republic » in S Faltas et J di Chiaro III, *Managing the Remnants of War* (Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft) 2001. pages 76-96
- 11 *ibid*
- 12 Pour une discussion en détail voir W H Godnik «The Patriotic Movement against Crime of El Salvador (MPCD). The Seventeenth Round of the Voluntary Weapons Collection Programme: Goods for Guns» San Salvador, El Salvador, juillet 1998. <http://sand.mils.edu/research/1998/jul1998/elsgood4guns.PDF>, visité le 8 mars 2004

Mesures de contrôle des armes légères: mise à jour

- 11 Pays dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs approuvent le protocole contre les armes
- Le Liberia démarre son nouveau programme de désarmement
- La Commission européenne dans la lutte contre les mines terrestres
- L'Afrique de l'ouest essaye de récupérer 8 millions d'armes illicites dans la région
- Le Conseil de Sécurité prend des mesures pour renforcer l'embargo sur les armes décidé il y a huit mois
- Les exportations de pièces d'armes d'origine britannique «mettent des vies en danger»

11 pays dans la Corne de l'Afrique et la région des Grands Lacs approuvent le protocole contre les armes

Le 22 avril 11 pays de la Corne de l'Afrique et de la région des Grands Lacs ont approuvé le Protocole de Nairobi. Ce sont le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, le Burundi, le Rwanda, la RDC, Djibouti, l'Éthiopie, le Soudan, l'Érythrée et les Seychelles.

En accord avec le traité, un centre sous-régional pour les armes légères sera établi pour mettre en œuvre les politiques relatives aux armes.

Le Liberia démarre son nouveau programme de désarmement

Le 15 avril, des centaines de combattants rebelles au Liberia ont rendu leurs fusils, fusils lance-grenades et d'autres armes dans le cadre d'un nouveau programme de désarmement après 14 ans de guerre. Les combattants du groupe rebelle LURD (Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie) se sont alignés pour rendre leurs armes et pour recevoir des conseils pour les préparer au retour à la vie civile.

Ceci a marqué le début du programme soutenu par l'ONU dans la ville Gbarnga située au centre du pays.

La Commission Européenne dans la lutte contre les mines terrestres

Le 25 mars la Commission Européenne a adopté son Programme annuel de travail contre les mines terrestres antipersonnel avec un budget de 11,3 millions d'euros. L'objectif de ce programme est d'assister les pays touchés par les conséquences des mines terrestres antipersonnel afin de créer les conditions nécessaires pour leur développement économique et social. Les pays concernés en 2004 sont le Mozambique, le Soudan, l'Irak, la Somalie, l'Angola, l'Érythrée, la Bosnie-Herzégovine, le Kirghizstan, la Géorgie/Abkhazie, l'Ukraine, le Tadjikistan et le Pérou/Équateur.

L'Afrique de l'ouest essaye de récupérer 8 millions d'armes illicites dans la région

Le 26 mars le bloc économique de l'Afrique de l'ouest a commencé à travailler à l'élaboration d'un cadre pour la récupération de 8 millions d'armes illicites et d'armes légères en circulation (chiffre estimé). À la suite d'une conférence de trois jours dans la capitale nigérienne Abuja, les membres de la CEDEAO ont émis un communiqué recommandant «l'adoption d'un plan opérationnel d'action» pour faire face à la prolifération d'armes légères dans la région.

Le Conseil de Sécurité prend des mesures pour renforcer l'embargo sur les armes décidé il y a huit mois

Le 12 mars le Conseil de Sécurité a établi un Comité pour suivre les progrès de la mise en œuvre d'un embargo placé il y a 8 mois contre tous les groupes armés étrangers et congolais présents dans la partie de l'est de la République Démocratique du Congo. Le Conseil a également donné l'autorisation à la mission de l'ONU dans le pays de saisir ou récupérer, et de détruire les armes ou tout autre matériel trouvé en violation de l'embargo.

Les exportations de pièces d'armes d'origine britannique «mettent des vies en danger»

Le 15 février, Oxfam, Amnesty International et IANSA ont publié un rapport intitulé « Lock, Stock and Barrel – Comment les pièces entrant dans la composition des armes ajoutent aux armes meurtrières » Le rapport affirme que des contrôles affaiblis du gouvernement sur les licences d'exportations d'armes «mettent les vies en danger» dans certains pays aux régimes répressifs. Ce rapport affirme que l'approche du gouvernement a permis à des pièces d'origine britannique d'arriver dans des pays comme le Zimbabwe, Israël, l'Indonésie, la Colombie, le Népal et les Philippines.

Nouvelles publications

Lock, Stock and Barrel: How British Arms Components Add up to Deadly Weapons

IANSA, Oxfam and Amnesty International, February 2004

Small Arms Survey 2004: Rights at Risk

Small Arms Survey, Oxford University Press, 2004

A Step Towards Peace: Disarmament in Africa

Thokozani Thusi & Nelson Alusala, ISS Monograph 98, Institute for Security Studies, February 2004

Guns in the Borderlands: Reducing the Demand for Small Arms

Taya Weiss, ISS Monograph 95, Institute for Security Studies, January 2004

Qui Arme les Mai-Mai? Enquête sur une Situation Originale

Charles Nasibu Bilali, GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ (GRIP), 2004/5

Weapons in Mozambique: Reducing Availability and Demand

Ana Leão, ISS Monograph 94, Institute for Security Studies, January 2004

Guns or Growth? Assessing the Impact of Arms Sales on Sustainable Development

IANSA, Oxfam & Amnesty International, published in association with Ploughshares and Saferworld, June 2004

From Protection to Empowerment: Civilians as Stakeholders in the DRC

Vanessa Kent & Angela McIntyre, ISS Monograph 84, Institute for Security Studies, April 2004

Conversion Survey 2004: Global Disarmament, Demilitarisation and Demobilization

Bonn International Center for Conversion, Nomos Verlagsgesellschaft Baden-Baden, 2004

Re-Examining Voluntarism: Youth Combatants in Sierra Leone

Krijn Peters, ISS Monograph 100, Institute for Security Studies, April 2004

Union Africaine

P O Box 3243

Addis Ababa

Ethiopia

Tel: +251 151 3822

Fax: +251 151 9321

email: oau-ews@telecom.net.et

http: [//www.africa-union.org/](http://www.africa-union.org/)

ISS Arms Management Programme

P O Box 1787

Brooklyn Square

Pretoria

0075

Tel: +27 12 346 9500

Fax: +27 12 460 0998

email: iss@iss.org.za

http: [//www.iss.org.za](http://www.iss.org.za)

Ce bulletin d'information est financé par les donateurs du programme de contrôle des armes au sein de l'Institut for Security Studies (Institut d'études de sécurité).

Les opinions exprimées dans ce bulletin d'information ne reflètent pas obligatoirement celles de l'Institut ou de l'Union Africaine. Les auteurs des articles contribuent à ce bulletin à titre privé.

Crédits photographiques:

Patrick O'Leary, Managing Editor, Fleetwatch;

AP Photo/Ken Moore; AP Photo/John Moore;

AP Photo/Srdjan Ilic; Joao Silva/PictureNet;

AP Photo/Osman Hassan.

Design et production: Image Design

Reprographie: Remata iNathi

Imprimerie: Cedilla